

Aide-mémoire sur les assurances-maladie de soins

FAVORIT CASA / MEDICASA Réseau PROVITA / MEDICASA PROVITA, FAVORIT MEDICA, FAVORIT MEDPHARM / MEDPHARM PROVITA, FAVORIT SANTE / HMO PROVITA, FAVORIT TELMED et STANDARD / SANA PROVITA
Édition 2019

N'hésitez pas à conclure pour votre personnel l'assurance-maladie de soins légale STANDARD / SANA PROVITA ou les variantes alternatives FAVORIT CASA / MEDICASA Réseau PROVITA / MEDICASA PROVITA, FAVORIT MEDICA, FAVORIT MEDPHARM / MEDPHARM PROVITA, FAVORIT SANTE / HMO PROVITA et FAVORIT TELMED. Si votre entreprise est située dans une région relevant d'un Centre de santé santemed ou d'un cabinet partenaire de SWICA, il est conseillé d'opter pour la variante FAVORIT SANTE / HMO PROVITA, selon l'aide-mémoire séparé. Les variantes FAVORIT CASA / MEDICASA Réseau PROVITA / MEDICASA PROVITA, FAVORIT MEDICA, FAVORIT MEDPHARM / MEDPHARM PROVITA et FAVORIT TELMED sont intéressantes pour les assurés dans les cantons sans Centre de santé; les modalités sont réglées dans les aide-mémoire séparés. Ces offres s'adressent particulièrement, entre autres, aux personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. La procédure est conçue spécialement pour les exigences spécifiques du secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Les avantages les plus marquants sont:

- la simplicité dans la procédure des déclarations d'entrée et de sortie;
- l'encaissement collectif des primes par l'entremise de l'employeur;
- la Carte de services très pratique.

Marche à suivre pour la procédure d'entrée et de sortie

Entrée

1. L'employé qui, lors de son entrée en service, n'a pas d'assurance-maladie conformément à la LAMal sera annoncé à l'aide du formulaire «Déclaration d'entrée» à SWICA.
2. Le formulaire dûment rempli et signé par l'employé tout comme par l'employeur sera adressé immédiatement à SWICA.
3. SWICA remet la police d'assurance correspondante à l'entreprise qui doit la transmettre à l'employé.
4. La prime sera déduite du salaire de l'employé.
5. SWICA établit mensuellement la facture des primes pour l'entreprise en joignant une liste des employés assurés. Les primes doivent être payées dans le délai d'un mois.

Sortie

1. Une sortie de l'entreprise (cessation des rapports de travail) doit être annoncée aussitôt que possible à SWICA, en utilisant le formulaire rose «Déclaration de sortie».
2. Si l'avis de sortie a été envoyé trop tardivement, la prime de l'employé sorti continue à être facturée. Une correction ne peut être faite que le mois suivant.
3. Conformément aux dispositions légales (LAMal), l'employé sorti continue à être assuré auprès de SWICA s'il est toujours domicilié en Suisse. L'employeur informe son employé de la continuation de l'assurance en tant qu'assuré individuel. La nouvelle police d'assurance et les factures de primes seront envoyées directement à l'assuré à son adresse privée. Lors de son passage, SWICA offre à l'assuré la possibilité de conclure des assurances complémentaires.

Marche à suivre en cas de maladie

Carte de services

Les clients SWICA reçoivent avec la police d'assurance une carte de services très pratique de format d'une carte de crédit. Elle leur permet de s'identifier comme assurés de SWICA auprès des médecins, des pharmacies et des hôpitaux.

Traitement médical

Le remboursement des prestations d'assurance s'effectue d'après les règlements cantonaux.

Pharmacie

La carte de services permet également le retrait de médicaments.

Hôpital

L'assurance des soins STANDARD / SANA PROVITA et les variantes alternatives FAVORIT CASA / MEDICASA Réseau PROVITA / MEDICASA PROVITA, FAVORIT MEDICA,

FAVORIT MEDPHARM / MEDPHARM PROVITA, FAVORIT SANTE / HMO PROVITA et FAVORIT TELMED et couvrent l'hospitalisation en division commune des hôpitaux de la liste des hôpitaux du canton de domicile ou d'implantation selon le tarif du canton de domicile.

Existe-t-il un besoin pour les assurances complémentaires?

La solution de la Fédération des assurances de soins FAVORIT CASA / MEDICASA Réseau PROVITA / MEDICASA PROVITA, FAVORIT MEDICA, FAVORIT MEDPHARM / MEDPHARM PROVITA, FAVORIT SANTE / HMO PROVITA, FAVORIT TELMED et STANDARD / SANA PROVITA ne comprend, pour des raisons d'utilité, que la couverture de base légale. S'il y a toutefois un besoin pour des assurances complémentaires (avec des prestations d'assurance plus étendues), il y a lieu de s'adresser à SWICA.

En complément au présent aide-mémoire, les Conditions générales d'assurance de SWICA sont applicables.

SWICA Organisation de santé
Direction générale
Römerstrasse 38
8401 Winterthour
Tél. 052 244 22 33
swica@swica.ch

SWICA Organisation de santé
Direction régionale Berne
Monbijoustrasse 16
3001 Berne
Tél. 031 388 11 44
bern@swica.ch

SWICA Organisation de santé
Direction régionale Winterthour
Konradstrasse 15
8401 Winterthour
Tél. 052 224 58 58
winterthur@swica.ch

SWICA Organisation de santé
Direction régionale Bellinzona
Viale Stazione 28a
6500 Bellinzona
Tél. 091 821 45 45
bellinzona@swica.ch

SWICA Organisation de santé
Direction régionale Lausanne
Boulevard de Grancy 39
1001 Lausanne
Tél. 021 619 48 48
lausanne@swica.ch